Ville d'ARLES
Direction des Finances

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Budget de l'exercice 2021

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivité Territoriales, dispose que, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, soient produits un rapport sur les orientations budgétaires et un rapport sur la structure et la gestion de la dette. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ces documents doivent être complétés par une présentation de la structure des effectifs et de l'évolution des dépenses afférentes.

Le détail des points qui doivent être traités dans ces différents rapports est précisé dans l'article 1 du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

La loi du 7 août 2015 (*) accentue l'information aux conseillers municipaux par la transmission d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) et d'annexes concernant l'exécution des dépenses de personnel, l'évolution des effectifs des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La loi du 22 janvier 2018, article 13

Un rapport annuel est également produit en annexe afin de satisfaire à la transparence des décisions concernant la politique d'emprunt et de gestion de la dette (**).

(*) Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) - n° 2015-991 du 7 août 2015, en particulier l'article 107 et le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.
(**) Circulaire interministérielle NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2021

SOMMAIRE

	Pages
1 - Le contexte économique et finances publiques	1
1-1 Situation Internationale et Nationale	1
1-2 Projet de loi de finances 2021 *(source : DGFIP)*	2
1-3 Une stratégie de reconquête	2
2 - Les orientations budgétaires 2021	3
2-1 Section de fonctionnement	4
2-1-1 Recettes de Fonctionnement	5
2-1-2 Dépenses de Fonctionnement	6
2-2 Section d'Investissement	8
2-2-1 Recettes d'Investissement	9
2-2-2 Dépenses d'Investissement	11
3 - Les budgets annexes	13
Services Publics à caractère Industriel et Commercial	13
Services Publics à caractère Administratif	13
4 - Annexes obligatoires :	
Rapport annuel sur la gestion de la dette	
Rapport sur la gestion du personnel	

PREAMBULE

La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992 prévoit pour les collectivités territoriales la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif, et l'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a voulu accentuer l'information du Conseil Municipal avec la communication d'un Rapport d'Orientations Budgétaires, apportant des éléments sur la présentation de la structure des dépenses et recettes envisagées, sur les effectifs et sur la dette.

Le ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires) doit être transmis au Préfet et faire l'objet d'une publication à l'attention des administrés (décret 2016-841 du 24 juin 2016).

1 - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCES PUBLIQUES

1 - 1 : SITUATION INTERNATIONALE ET NATIONALE

L'arrivée de Jo Biden à la Maison Blanche le 20 janvier devrait ouvrir rapidement la voie à un nouveau stimulus budgétaire très attendu aux Etats-Unis. Simultanément, la promesse d'une immunité collective avec les campagnes de vaccinations éclaircira progressivement les perspectives du 2ème semestre 2021 et l'accord sur le Brexit a permis d'éviter la sortie brutale redoutée. Mais à contrario, à court terme, la dégradation de la situation épidémique en Amérique du Nord et en Europe, aggravée par l'apparition d'une variante plus contagieuse du coronavirus amoindrit les perspectives d'un rebond de l'activité au 1er trimestre et de nombreux pays durcissent les mesures sanitaires déjà contraignantes pour l'activité.

La projection d'une perspective macroéconomique de la situation mondiale s'avère toujours pleine d'incertitude compte-tenu des effets considérables de la pandémie, effets encore difficilement mesurables aujourd'hui.

La situation économique de la France en 2020 est fortement impactée par la crise sanitaire du COVID-19 ayant amené le pays à se confiner durant deux mois entre mars et mai puis à se reconfiner en novembre 2020. Selon les dernières projections de la Banque de France, en date de septembre 2020, le Produit Intérieur Brut (PIB) de la France se contracterait à minima de 8,7% sur l'année 2020 par rapport à 2019. Cette projection tient compte de l'activité du troisième trimestre, meilleure qu'escomptée à la sortie du confinement, mais pas des conséquences du reconfinement décidé en novembre, non plus que d'éventuels nouveaux reconfinements en 2021.

Le ministère de l'Action et des Comptes publics a publié ses premières prévisions en vue d'établir le budget 2021 : alors que la croissance devrait s'effondrer de 10 % en 2020 à cause de la crise du coronavirus, le gouvernement s'attend à un fort rebond de l'activité d'au moins 8 % l'an prochain. Ces prévisions s'avèrent proches de celles de la Banque de France ou du consensus des économistes, quoique plus optimistes que celles du FMI qui estime une croissance de 5,2 % au niveau international. Elles s'appuient sur un redressement de 8 % de la consommation des ménages, tandis que l'investissement des entreprises progresserait de 20 %.

Ce rebond ne va toutefois pas effacer d'un coup les stigmates de la crise, et l'économie ne retrouvera pas entièrement en 2021 son niveau antérieur.

Les difficultés financières connues par de nombreux secteurs d'activités, liées au confinement, ont entrainé une détérioration relativement importante du marché du travail en 2020 par rapport à 2019. Le taux de chômage national devrait passer de 8,4% en 2019 à 9,1% en moyenne en 2020 et connaître une hausse relativement contenue grâce au dispositif de chômage partiel : il devrait s'établir à plus de 11% avec la fin du chômage partiel en 2021, pour reculer à 9,7% en 2022 (source Banque de France, septembre 2020).

La pandémie et ses conséquences économiques laissent présager une forte hausse des dépenses sociales, outre celles liées à la Santé : un Français sur trois aurait subi une perte de revenus (source INSEE septembre 2020).

La dette nationale devrait rester à un niveau très élevé (116,2 % du PIB) et le gouvernement prévoit un reflux du ratio de dépenses publiques, qui devrait représenter 58,5 % du PIB en 2021 contre 62,8% cette année. On restera toutefois bien au-dessus du niveau d'avant crise (54 % en 2018 et 2019). Quant au ratio de prélèvements obligatoires, il devrait augmenter, à la marge, à 44,8 % du PIB (contre 44,1 % en 2020).

Le taux d'inflation devrait se situer à un faible niveau en 2020 et 2021 notamment du fait de la stagnation, voire de la baisse, des prix de l'énergie : 0,5% en 2020 et 0,6% en 2021, donc inférieure à celle de 2019 (1,3%). En comparaison, sur la zone Euro les prévisions sont les suivantes : 0,3% en 2020 et de 1,3% en 2021 (source : Banque de France, septembre 2020).

Quant aux taux d'intérêt, ils devraient être contenus à des niveaux bas grâce à l'intervention de la Banque Centrale Européenne (BCE) dès le début de la crise.

1 - 2 : PROJET DE LOI DE FINANCES 2021 *(source : DGFIP)*

Le Projet de Loi de Finances s'appuie sur un Plan de Relance de 36,4 Md€ (suite Covid-19) qui déploie un panel de mesures pour le verdissement de l'économie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le soutien aux plus fragiles, et s'articule autour des principales orientations budgétaires et fiscales suivantes :

- **Choisir une croissance verte**, avec la priorité sur la rénovation énergétique des logements et bâtiments (dont 1 Md€ pour le bloc communal), la mobilité verte en favorisant l'achat de véhicules propres et le développement des énergies renouvelables dans les transports, l'accélération du plan vélos et le soutien à l'économie circulaire,
- **Renforcer la compétitivité**, avec la baisse des impôts de production pour faciliter la croissance des PME / PMI, (10 Md€ à compter de 2021), le soutien à l'export et le renforcement des fonds propres et des financements des entreprises,
- **Soutenir l'emploi et les compétences et garantir la cohésion sociale et territoriale**, avec de nouvelles mesures en direction des entreprises pour soutenir l'embauche, notamment celle des jeunes de moins de 26 ans,
- **Réarmer les missions régaliennes et stratégiques de l'Etat** (justice, enseignement, recherche, action publique, sécurité).

Le Projet de Loi de Finances (PLF) confirme la baisse des impôts des Français, avec la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales engagée en 2018, et la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés ainsi que la poursuite d'une logique partenariale et de soutien aux recettes des collectivités territoriales, avec la stabilité des dotations pour le bloc communal, et un abondement de 1 Md€ de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

1 - 3 : UNE STRATEGIE DE RECONQUETE

Compte tenu des enseignements du rapport de la CRC et de l'audit financier, la ville doit concilier deux impératifs :

- Le premier est d'**engager la remise en état de la ville**, de renforcer son développement et son implication dans la transition écologique, au moyen d'un programme d'investissement ambitieux, à l'échelle des difficultés à résoudre,
- Le second est de **sortir de la spirale de l'endettement**, qui paralyse depuis trop longtemps toute dynamique locale, avec un stock de dettes de 108,2 M€ au 1/01/2020.

Ces deux exigences imposent d'abord une croissance très sensible de l'épargne de gestion, c'est à dire de l'excédent courant de fonctionnement. Elle doit être obtenue au moyen d'un développement des ressources communales, hors toute augmentation des taux des impôts locaux, et d'une maîtrise significative des dépenses de fonctionnement.

Ces deux exigences convergent aussi en faveur d'une réduction de l'endettement de la ville sur la durée du mandat. Elle traduit ainsi notre volonté de mettre un terme à la spirale de l'endettement, ce qui implique aussi d'avoir comme cap stratégique une épargne nette à l'équilibre en 2026 (épargne de gestion moins poids de la dette, intérêts plus capital), contre un chiffre négatif de près de 5 M€ actuellement.

Ces deux exigences conduisent enfin à la nécessité de mobiliser des financements exceptionnels auprès de l'Etat, de la Région Sud et du Département, mais aussi par l'intermédiaire de l'intercommunalité (ACCM et PETR Pays d'Arles), en particulier pour le niveau européen.

L'amélioration de l'équilibre de fonctionnement est donc au cœur de cette stratégie, qui comporte deux axes complémentaires :

- **Développer les ressources de la collectivité** : les axes prioritaires concernent la mise en place d'une gestion dynamique du patrimoine immobilier de la ville (produits des locations et des cessions, qui va se préciser suite aux conclusions de l'audit patrimonial), la recherche d'une fiscalité équitable entre les arlésiens (conformité des bases passées comme futures), l'augmentation des produits du domaine communal et des activités de service public ;
- **Contenir les dépenses de fonctionnement** : les axes prioritaires concernent la mise en œuvre des préconisations de la CRC en matière de Ressources Humaines (lutte contre l'absentéisme, organisation des temps de travail et plus globalement maîtrise et suivis des dépenses), une grande rigueur dans l'attribution des subventions comme dans la gestion des dépenses, la recherche de mutualisations et d'optimisations des moyens entre services municipaux comme entre la Ville et l'ACCM.

La mise en œuvre de ces orientations appelle une adaptation de l'organisation des services municipaux, qui interviendra prochainement à la suite des conclusions de l'audit RH, et une réflexion sur la dette, dont le poids va temporairement s'accroître à la suite du reprofilage intervenu en 2016, qui représente une charge supplémentaire, par rapport à 2019, dernière année de la précédente mandature, de 1,1 M€ en 2021, 1,4 M€ en 2022 et 1,6 M€ en 2023 (Source état de la dette Finances Active ROB 2020 et 2021).

La prospective 2021-2023 (cf pages 8 & 11), présente de façon synthétique le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et les équilibres cibles des principaux indicateurs de gestion pour les années concernées, avec pour hypothèse une fin de la crise sanitaire au plus tard au printemps 2021 :

- épargne de gestion (recettes moins dépenses courantes de fonctionnement),
- épargne brute (épargne de gestion moins intérêts de la dette),
- épargne nette (épargne brute moins remboursement de la dette en capital).

Elle résume ainsi la stratégie financière et les ambitions de la nouvelle mandature, en conformité avec les engagements souscrits auprès de la population au cours de la campagne électorale.

2 - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

La nouvelle municipalité s'est engagée à rendre la Ville plus sûre, plus propre et plus attractive.

Ce travail, qui sera poursuivi durant toute la mandature, a été enclenché dès juillet 2020 avec des orientations et des choix politiques forts pour affirmer la priorité sur le relèvement du niveau des investissements et en agissant pour un service public efficient et de qualité.

Dès son premier budget, la Municipalité s'attache au redressement des comptes de la Ville et à l'amélioration de ses ratios de gestion, et les 6 premiers mois de travail de la nouvelle mandature portent dès maintenant leurs fruits, car déjà :

- L'épargne nette reste négative mais s'améliore de 0.6M€ (de -5.4M€ en moyenne sur les trois derniers exercices à -4.8M€ anticipé au BP 2021), malgré des inscriptions de recette prudentes suite à la crise sanitaire.
- Le niveau des dépenses d'équipement sera dès 2021 augmenté de 6.6M€,
- Le recours à l'emprunt est modéré à 6.25M€

Ce premier budget de la mandature marque ainsi une nouvelle dynamique dans la gestion des Finances de la Ville.

En effet, les principaux marqueurs d'une saine gestion s'améliorent :

- L'épargne nette négative s'infléchit significativement
- Le niveau des dépenses d'équipement tant nécessaire et utile pour notre ville augmente
- Le taux d'endettement commence à diminuer.

Ces premiers résultats sont le fruit d'une gestion rigoureuse qui traduit la direction et le sens que la municipale suivra ces prochaines années.

2 - 1 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Vision globale

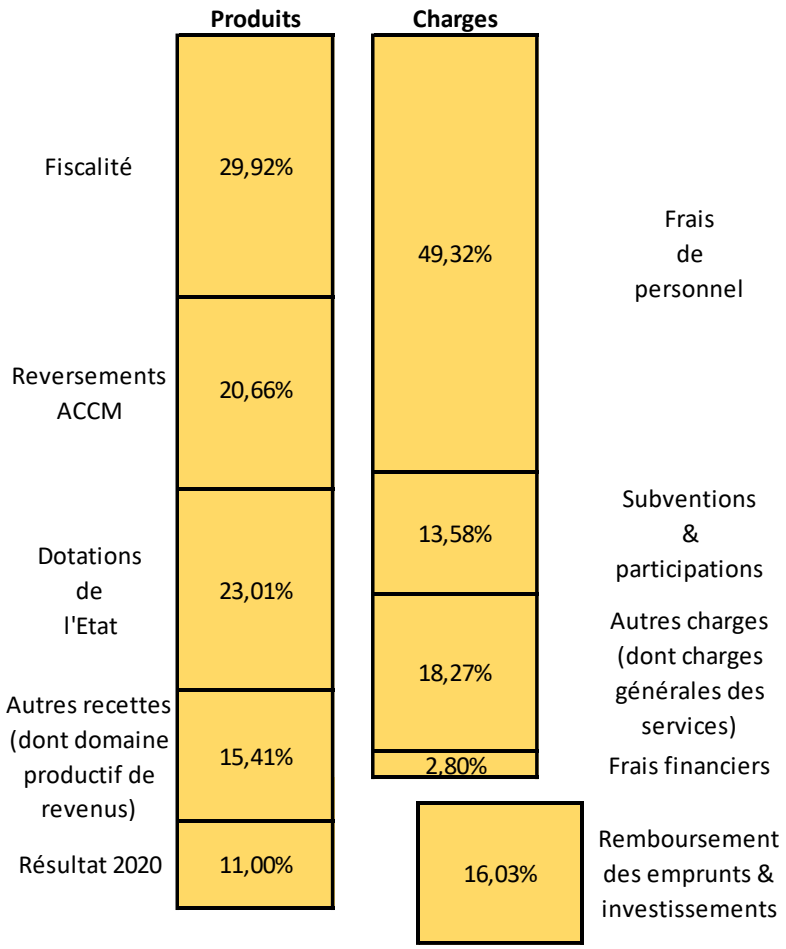

2 -1 -1 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

FISCALITE

Le projet de budget pour l'exercice 2021 est élaboré sans recourir à une augmentation du taux des impôts locaux, ainsi que la municipalité s'y est engagée, ces taux étant par ailleurs nettement au-dessus de la moyenne nationale comme départementale.

Par contre la municipalité attachera une attention particulière à l'égalité des arlésiens devant l'impôt, notamment par un partenariat avec le Direction Régionale des Finances Publiques pour s'assurer de la qualité des assiettes fiscales, passées comme futures.

Certes, le poids de la fiscalité en France est élevé, et Arles n'échappe pas à la règle, mais la Ville fait le choix de ne pas augmenter sa fiscalité car ce sont les efforts de gestion qui doivent permettre de redresser les finances locales.

La loi de finances pour 2020 prévoit à compter de 2021 la suppression de la perception de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales par les communes.

Ainsi, un nouveau schéma de financement des collectivités locales entrera en vigueur en 2021 : la perte de cette recette fiscale (TH) sera intégralement compensée par le transfert du produit du foncier bâti du département, complété par une compensation de l'Etat affectée d'un coefficient correcteur.

Le produit des impôts locaux attendu pour 2021 s'élève à : 29.90M€ soit une augmentation de 0.17M€, qui résulte de l'évolution physique des bases (malgré la faiblesse de celles-ci, ce qui ne dépend pas de la compétence municipale) et de leur revalorisation calculée sur l'indice des prix à la consommation de novembre.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ACCM

Contrairement aux années précédentes, qui ont vu les reversements de la Communauté d'Agglomération se réduire de façon conséquente, ACCM maintient en 2021 ses reversements à la Commune à la hauteur de l'exercice 2020, en assurant ainsi la Ville de son soutien et de sa solidarité :

- AC : Attribution de Compensation : 18.74 M€,
- DSC : Dotation de Solidarité Communautaire : 1.91 M€,

DOTATIONS DE L'ETAT

Les différentes dotations de l'Etat et compensations des exonérations fiscales sont attendues pour un volume de 23M€.

Pour la troisième année consécutive, le volume de dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ne sera pas en baisse, la Ville ayant respecté les engagements du Pacte de Cahors signé en 2018.

La Ville reste bénéficiaire de la dotation FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : le versement de la Ville à l'Etat de 0.84M€ reste inférieur à la recette attendue à hauteur de 1.13M€.

AUTRES PRODUITS DONT DOMAINE PRODUCTIF DE REVENUS

Un travail important d'optimisation des recettes a été engagé par la municipalité dès septembre 2020, toutefois, même si la chute des recettes constatée lors de la pandémie sera pour partie redressée en 2021, les recettes n'atteindront un niveau supérieur à celui de 2019 qu'en 2022, avec le plein effet d'un retour à une situation économique stabilisée en sortie de crise sanitaire.

Ainsi, pour exemple, les postes suivants sont anticipés comme suit :

En M€	2019	2020	2021	2022
Stationnement	1,72	0,85	1,57	1,85
Entrées Monuments & Musée	2,47	0,92	1,58	2,51
Taxe de séjour	1,09	0,47	0,80	1,10
		(COVID)		

COMPENSATION EXCEPTIONNELLE ETAT – COVID 19

A titre exceptionnel, l'Etat devrait verser aux collectivités locales une compensation « COVID 19 » sur leurs pertes de recettes. Toutefois, alors que pour la Ville d'Arles celles-ci sont estimées à un montant de 4,56 M€ sur 2020, nous manquons d'informations fiables sur les mécanismes de cette compensation. La Ville espérait un premier versement en décembre, qui n'est malheureusement pas intervenu. Aussi, le choix de ne pas anticiper au budget 2021 une recette exceptionnelle a-t-il paru de bonne gestion prudentielle.

RESULTAT 2020

A ce jour, l'exercice 2020 est anticipé avec un résultat de fonctionnement (excédent comptable) estimé à 10.9M€ (ce chiffre se trouve conforté des provisions constituées pour risques d'impayés de 1M€). Ainsi, ce solde de gestion intégralement disponible est reporté au budget 2021, dont il complète le financement.

A noter : Les produits ont été titrés à hauteur 99.54**%** des crédits ouverts, les charges mandatées à hauteur de 91%. Le délai moyen de mandatement ressort à 18.28 jours (statistiques novembre 2020 de la DGFIP). Quant au délai global de paiement, il s'établit à 21.91 jours (moyenne nationale de la strate 29.13 jours). Ces données, de niveaux comparables d'exercice en exercice, attestent de la fiabilité et de la régularité de la gestion comptable de la Ville.

2 - 1 - 2 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dès 2021, des efforts de gestion sont mis en œuvre par la municipalité, pour contenir les dépenses et les orienter vers les priorités que sont la sécurité, la propreté, et l'amélioration du fonctionnement des services municipaux avec la mise en place de nouveaux outils de gestion.

DEPENSES DE PERSONNEL

Le pilotage au plus près des frais de personnel et la mise en place des premières réformes internes préconisées par le rapport de la Chambre Régionale des Comptes permettent de limiter la hausse des coûts avec une amélioration des services rendus à la population. Pour 2021, l'enveloppe des crédits « frais de personnel » devrait s'établir à 49.29 M€ (contre 50.14 M€ prévus au BP 2020)**.**

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Les crédits ouverts au titre des subventions et participations pour les organismes locaux (CCAS, Office du Tourisme, Caisse des Ecoles, SDISS, Associations…) sont aujourd'hui envisagés à hauteur de 13.57M€.

A l'instar de la démarche de rationalisation engagée sur le budget principal de la Commune, les établissements publics proches de la Ville ont eux aussi engagé des efforts de gestion conséquents.

Quant au volume des subventions aux associations, il sera contenu à 2.23 M€ (2,46M€ en 2020).

Rappelons ici que le Conseil Municipal a adopté, par la délibération n° 2020 - 0298 du Conseil Municipal du 27 novembre 2020, un nouveau règlement municipal qui instaure des critères d'attribution et de contrôle dans l'octroi de subventions aux associations porteuses de projets présentant un intérêt général local en cohérence avec les orientations politiques mises en œuvre par la Ville, ceci afin de garantir la transparence et l'équité dans les modalités d'attribution.

AUTRES CHARGES GENERALES (dont crédits de fonctionnement des services)

Les crédits destinés aux dépenses courantes s'élèveront à 15.95 M€, Ils sont équivalents aux crédits ouverts au BP 2020, après un travail très fin mené lors des conférences budgétaires en collaboration avec tous les services afin de ne pas augmenter les charges de la Commune, d'élaguer les dépenses superflues et de réorienter les budgets sur les priorités de la municipalité.

Ce travail se poursuivra sur les exercices à venir et permettra un toilettage complet des dépenses courantes et une réaffectation des crédits sur les politiques publiques et les actions portées par la municipalité et souhaitées par les habitants de la commune, en particulier la propreté, la sécurité et le cadre de vie.

REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Le remboursement de la dette s'élèvera à 12.62 M€ *(12.49 M€ en 2020).*

- dont, en fonctionnement, échéances en intérêts : 2.92 M€ *(3.16 M€ en 2020),*
- dont, en investissement, échéances en capital : 9.70 M€ *(9.33 M€ en 2020)*.

L'encours de la dette, 105.35 M€ au 1er janvier 2021, est majoritairement orienté sur des prêts à taux fixe (52.31 %) et ne comporte aucun emprunt à caractère spéculatif (dits « emprunts toxiques »). Dès lors le risque de taux à la hausse est circonscrit.

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	55 137 331 €	52,34%	3,60%
Variable	4 984 683 €	4,73%	2,07%
Livret A	42 540 682 €	40,38%	1,57%
Barrière avec multiplicateur	2 689 568 €	2,55%	4,75%
Ensemble des risques	105 352 264	100,00%	2,74%

État généré au 31/12/2020

L'équilibre réel du budget d'investissement est assuré car les ressources propres 18.2M€ viennent couvrir le remboursement du capital de la dette 9.7M€

RATIOS DE GESTION :

Soldes intermédiaires de gestion :

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne de gestion	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Budget Primitif	5 534 585	6 182 944	6 367 546	7 546 207	7 823 592	9,1M€	9,6M€
Compte Administratif	8 213 937	8 592 721	10 058 407	7 625 507			
					Anticipation	Objectif	

Epargne brute = Epargne de gestion moins les intérêts de la dette.
L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne brute	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Budget Primitif	1 848 007	2 602 868	2 842 546	4 264 557	4 913 592	6,4M€	7,2M€
Compte Administratif	4 514 801	5 178 409	6 734 146	4 461 766			
					Anticipation	Objectif	

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Epargne nette	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Budget Primitif	-5 731 993	-5 147 132	-5 682 454	-5 016 443	-4 780 513	-4,1M€	-3,6M€
Compte Administratif	-3 015 354	-2 387 608	-1 675 994	-4 869 812			
					Anticipation	Objectif	

Comme indiqué précédemment, le redressement financier de la ville, même si cela sera long, passe par des mesures d'optimisation et d'organisation qui permettent de financer de nouvelles mesures de politiques publiques, mais aussi d'amélioration des ratios de gestion (épargne de gestion, épargne brute et épargne nette) qui traduisent la santé financière de la ville. C'est la Capacité d'Auto- Financement de la Ville, plus que le recours à l'emprunt, qui permettra de financer les investissements dont la Ville a besoin.

Les efforts déployés depuis quelques mois portent déjà leur fruit, car on constate que, malgré un contexte défavorable lié à la crise sanitaire, ces trois ratios sont déjà tous en progression.

2 - 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

La municipalité entend faire un effort considérable sur les dépenses d'équipement. Cela se traduira avec le démarrage dès 2021 de projets phares du mandat : le Plan Marshall de remise en état de la Ville (voirie et modes doux de déplacement, plan lumière, végétalisation), le nouvel Hôtel de Police Municipale, le Toropôle, l'accélération de la remise à niveau des équipements (écoles, équipements sportifs, bâtiments communaux) et des espaces publics.

Les efforts de gestion et la hausse significative du volume des subventions permettront, dès 2021, de porter le volume des dépenses d'équipement à 20M€ (contre une moyenne de 13.8 M€ les quatre années précédentes), soit une progression de l'ordre de 50%.

Vision globale

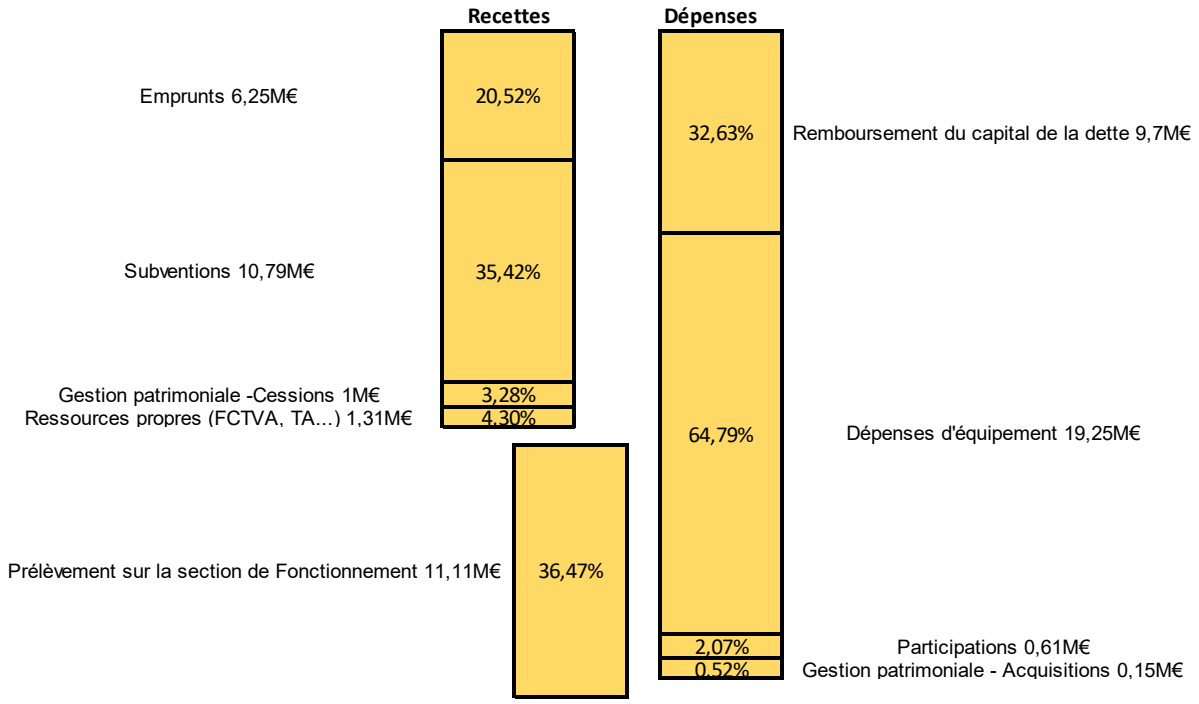

2 -2 -1 : RECETTES D'INVESTISSEMENT

EMPRUNT

Le recours à l'emprunt est anticipé pour 2021 à hauteur de 6.25 M€, ce qui concourt au désendettement de la Commune.

Emprunt - Crédits ouverts au BP (en M€)

2017	2018	2019	2020	**2021**
7,00	7,00	6,75	6,50	**6,25**

Il faut noter qu'un protocole de financement sur 3 ans est en cours d'étude avec la Banque Des Territoires, afin d'assurer le financement des opérations prévues au Plan Pluriannuel d'Investissement 2021/2023.

Le tour de table financier avec les prêteurs permettra d'envisager, en complément de la Banque Des Territoires et de la Caisse d'Epargne, l'intervention d'un 3ème partenaire.

SUBVENTIONS

Les partenaires financiers de la Ville sont d'ores et déjà fortement mobilisés sur le Plan de Relance des investissements engagé par la Commune.

Pour accompagner les nouvelles ambitions de la Ville, la signature d'un nouveau Contrat de Développement et d'Aménagement avec le Département des Bouches du Rhône est envisagé pour la période 2021/2023. **Il devrait porter sur une aide historique de 16 M€ de subventions pour l'ensemble de la période concernée.**

Cet accompagnement s'ajoute également à l'aide exceptionnelle du Département sur le projet de création du nouvel Hôtel de Police Municipale (0,97 M€).

Taux des Contrats	Montant des subv. Contrat Développement CD 13							
	1999 / 2001	2002 / 2004	2005 / 2007	2008 / 2010	2011 / 2013	2014 / 2016	2018 / 2019	2021 / 2023
33 %	3,59 M€							
40 %		4,88 M€		4,95 M€				
45 %			5,68 M€		5,87 M€	6,66 M€		
50 %							3,47 M€	
65%								16,00 M€
Par an :	1,20 M€	1,63 M€	1,90 M€	1,65 M€	1,95 M€	2,22 M€	1,73 M€	5,30 M€

Les dispositifs de l'Etat permettant la mobilisation de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) seront sollicités : Contrat de Ruralité et Contrat Action Cœur de Ville auxquels la Ville souhaite donner un nouvel élan avec la prise en compte des projets d'aménagement des espaces publics des Villages et les projets de renouvellement urbain en Centre Ancien.

Le Conseil Régional SUD Provence Alpes Côte d'Azur sera également présent aux côtés de la Ville, avec le 2ème Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET), le dispositif Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) et son aide exceptionnelle pour le Toropôle à hauteur de 50%.

Ces premiers bons résultats doivent cependant nous permettre de mesurer à quel point notre situation reste dépendante de ces accompagnements et à quel point nous devons rester concentrés et déterminés sur les réformes à conduire pour améliorer notre capacité d'autofinancement, ce qui renforcera notre capacité à investir.

GESTION PATRIMONIALE / CESSIONS

Les cessions prévues à ce jour au BP 2021 se montent à 1 M€, dont la maison Follereau (265 K€) et l'ancienne Ecole Portagnel (440 K€).

L'audit sur le patrimoine communal permet désormais d'avoir une vision prospective sur les mutations utiles, et de définir une véritable stratégie de valorisation foncière et immobilière.

RESSOURCES PROPRES : FCTVA et TA

Le montant du Fonds de Compensation de la TVA (taux inchangé à 16,404 %) est anticipé à 0.91 M€. Cette valeur, plus faible que les années précédentes, s'explique essentiellement par la situation exceptionnelle due à la pandémie de la COVID 19 : les nombreux arrêts de chantier dus au confinement ont engendré moins de factures mandatées, et donc mécaniquement moins de FCTVA.

Le produit de la Taxe d'Aménagement est quant à lui anticipé à 0,4 M€, montant stable par rapport aux années précédentes. Cette stabilité est confirmée par le volume des droits de mutation comptabilisés en fonctionnement : on constate que l'attractivité de la Ville ne s'est pas démentie durant la crise sanitaire, car le volume des transactions immobilières n'a pas été asséché (710 Déclarations d'Intention d'Aliéner – DIA - en 2019 pour 658 au 30/11/2020), non plus que celui du nombre d'Autorisations sur le Droit des Sols (912 – Permis de Construire, Déclarations Préalables, Permis d'Aménager – en 2019 pour 687 au 30/11/2020). On observe également que des promoteurs nationaux, tels que Primosud ou Edouard Denis, absents sur le territoire depuis une dizaine d'années, sont de retour sur des opérations de logements collectifs (les Ateliers Arles, l'Aquarelle, …).

PRELEVEMENT SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dotations aux amortissements représentent un montant de 2,2 M€, auxquelles s'ajoute le virement complémentaire de 14.4M€.

2 - 2 - 2 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

A) Remboursement du capital et évolution de la dette

Comme cela a été précisé plus haut (Dépenses de fonctionnement – Remboursement de la dette – cf.page 7), le montant prévu pour le remboursement en capital est anticipé à 9.7 M€.

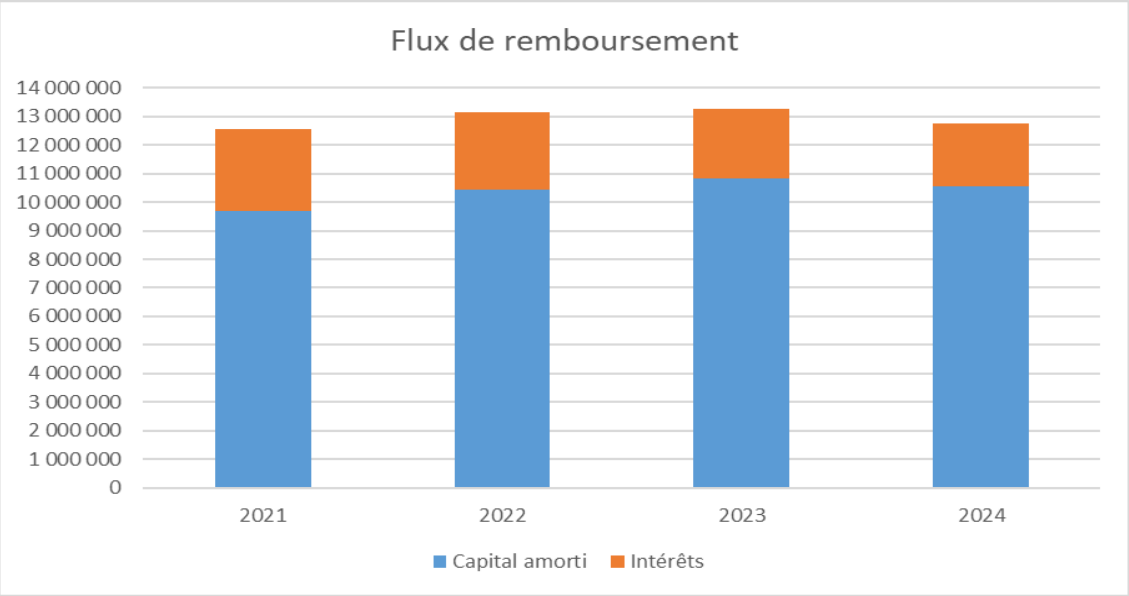

B) Dépenses d'équipements

Pour la première fois depuis près de 15 ans, le montant des projets d'investissement à réaliser dans l'année sera porté au-delà de 20M€ (contre 13.7 en moyenne sur les 4 derniers exercices).

	BP_2017	BP_2018	BP_2019	BP_2020	BP_2021	BP_2022	BP_2023
Dépenses PPI	13 929 717	17 418 500	12 344 591	11 414 909	20 017 099	21 152 500	20 086 200
Recettes Subventions	6 959 717	11 179 350	6 344 591	4 444 909	10 789 291	10 560 450	9 222 150
	Moyenne dépenses PPI sur 4 exercices			**13 776 929**			
					Moyenne PPI sur 3 exercices		**20 418 600**

C'est un programme d'investissement de 61 M€ qui est ainsi prévu sur la période 2021/2023.

Le taux de subvention de 54 % de ces dépenses d'équipement est très largement supérieur à celui (17%) des villes de même strate *(Source Chambre Régionale des Comptes)*, et traduit l'adhésion des partenaires financiers au projet ambitieux de la municipalité.

Année 2021

	Projets	Subventions	Taux
Plan Marshall de remise en état de la Ville	5 093 000	2 958 250	58%
Aménagement /Mobilité	5 325 478	4 155 078	78%
Sécurité	2 167 250	1 285 565	59%
Espaces et équipements publics	2 413 771	1 297 548	54%
Moyens des services	5 017 600	1 092 850	22%
TOTAL	**20 017 099**	**10 789 291**	**54%**

Focus sur les projets majeurs de 2021

Les investissements 2021 répondent à l'engagement pris devant les Arlésiens et sont conformes à l'ambition affichée pendant la campagne des municipales.

Les premiers projets majeurs d'investissement 2021 de la nouvelle mandature reposent principalement sur le lancement du **Plan Marshall de remise en état de la Ville**.

Le plan Marshall se traduit notamment par des **investissements sans précédent de réfection des routes communales, trottoirs et chemins ruraux** : ce programme, qui sera poursuivi avec la même constance pendant toute la mandature, a été **multiplié par 4 dès l'année 2021** en comparaison des trois dernières années. Ces investissements en voirie concerneront autant le centre-ville que les villages et hameaux, dans l'esprit du Grand Arles où chaque Arlésien bénéficie d'un traitement identique.

Le plan Marshall de remise en état de la Ville sera accompagné d'un **plan Propreté**, avec le doublement des crédits affectés à l'acquisition de véhicules, d'engins de nettoiement et de matériels techniques, et d'un **plan Lumière** avec la réfection de l'éclairage public.

Néanmoins, ces investissements du plan Marshall vont malheureusement être impactés par des travaux d'urgence, car non réalisés par l'ancienne mandature. La nouvelle municipalité devra donc notamment assumer des travaux de sécurisation du pont de Beynes ou l'agrandissement du cimetière des 9 collines.

La dynamique des investissements 2021 va aussi traduire la volonté de garantir la sécurité de tous les Arlésiens. C'est ainsi que sur le site de l'ancienne Recette des Finances, boulevard des Lices, démarreront très rapidement **les travaux du nouvel Hôtel de Police Municipale**, qui regroupera tous les services liés à la tranquillité publique et la réglementation avec une relocalisation du Centre de Supervision Urbain. Cette réalisation majeure accompagnera l'ambition de la municipalité de porter à 60 agents les effectifs de la Police Municipale et d'augmenter le dispositif de vidéoprotection, jusqu'en zone rurale.

Les investissements 2021 en matière de cadre de vie vont mettre en œuvre la volonté de la Ville d'offrir aux enfants arlésiens les conditions nécessaires à leur réussite, et cela à travers 2 leviers :

Le premier est de proposer de nouvelles formations sur le territoire. Ainsi, la nouvelle municipalité souhaite faire venir 1 000 étudiants supplémentaires dans le mandat. Dès 2021 les locaux occupés par les étudiants dans l'Espace Van Gogh seront par exemple réhabilités. **Le deuxième levier est de lancer un vaste programme de rénovation des écoles, pour beaucoup vétustes.** Une première phase de travaux de mise à niveau des groupes scolaires de la Commune sera engagée dès 2021, notamment sur les écoles Plan du Bourg, Benoit Franck, Pont de Crau, Jean Buon, Victoria Lyles, Albaron, Jules Vallès, Brassens Camus et Jules Vallès, avec en parallèle un plan de réfection des sanitaires des écoles Cantarelles, Bartavelles, Kergomard et Marie Curie. La cour de l'école des Alyscamps sera elle la première à lancer le plan de végétalisation des écoles, avec comme objectif la végétalisation d'une école par an.

D'autre part, alors que la Tour Luma ouvrira ses portes au public avant l'été prochain, la Commune accompagnera le projet avec la création d'un nouveau rond-point desservant à la fois le Parc des Ateliers et le site des Minimes où seront situés les parkings de la Fondation.

L'année 2021 permettra enfin de préparer les investissements futurs avec la réalisation d'études sur des projets structurants sur le territoire communal : étude sur la création d'un cinéma en centre-ville, sur le déploiement du stationnement en centre-ville, sur la création de halles commerciales et sur le Toropôle à Gimeaux. Ce dernier projet, vise à combler l'absence de lieu spécifiquement dédié à la tauromachie.

La création du Toropôle, lieu « totem » et vitrine culturelle et économique, irriguera un projet de développement local partenarial ouvert sur la ruralité et les traditions du Pays d'Arles, avec un musée taurin, des équipements de qualité pour l'accueil des écoles taurines, la mise en valeur du cheval Camargue et des filières agricoles locales d'exception (riz, viande, fruits et légumes).

3 : LES BUDGETS ANNEXES

Les différents budgets annexes sont construits dans la même démarche que celle mise en œuvre pour le budget principal, dans un souci de rigueur et d'effort de gestion, et sont équilibrés, section d'exploitation + section d'investissement à hauteur de :

Services Publics à caractère Industriel et Commercial

- Budget annexe du service extérieur des Pompes Funèbre : **1.78M€**
- Budget annexe du Stationnement Payant Hors Voirie d'Arles : **1.41M€**

Services Publics à caractère Administratif

- Budget annexe des Bassins de la Madeleine « activité de location immobilière » : **0.48M€**
- Budget annexe du Théâtre Municipal : **0.8M€**

4 : ANNEXES OBLIGATOIRES

Rapport annuel sur la gestion de la dette
Rapport sur la gestion du personnel

Ville d'ARLES

Direction des Finances

RAPPORT ANNUEL
DE LA GESTION DE LA DETTE

Table des matières

1. Synthèse du rapport 3
1.1 Evolution du taux moyen de la dette à nouveau en baisse 3
1.2 Une annuité de la dette qui augmente 3
1.3 Une dette qui diminue 3
1.4 La sensibilité au risque de taux au 31/12/2020 4
2. Les opérations de l'exercice 2020 5
3. Les flux de l'exercice 2020 5
4. Rétrospective de l'évolution de l'encours 6
5. Analyse comparée des ratios 7
6. Structure de l'encours 8
6.1 Répartition de l'encours par prêteur 8
6.2 Répartition de l'encours par type de taux 8
6.3 Répartition de l'encours (Typologie Charte de Bonne Conduite) 9
6.4 Détail de l'encours structuré 10
6.5 Evolution de l'encours existant au 31/12/2019 par catégorie (en %) 12
7. Les échéances 2020 12
7.1 Les niveaux de taux anticipés pour 2020 dans les conditions de marché du 16/12/2020 12
7.1.1 Taux sur livrets CDC 12
7.1.2 Evolution et anticipation de l'Euribor 3 mois 13
7.1.3 Inflation française hors tabac 14
7.2 L'évolution globale des échéances 15
8. Evolution anticipée de la dette 15

1. Synthèse du rapport

Le rapport de dette de l'année 2020 de la Ville d'Arles porte sur le budget principal. En annexes sont également rappelés les principaux indicateurs de la dette des budgets annexes. Les données de marché sont arrêtées en date du 16 décembre 2020.

1.1 Evolution du taux moyen de la dette à nouveau en baisse

Le taux moyen de la dette de la ville a diminué de 22 points de base pour passer de 2.96% au 31/12/2019 à 2.74% attendu à la fin de l'année 2020.

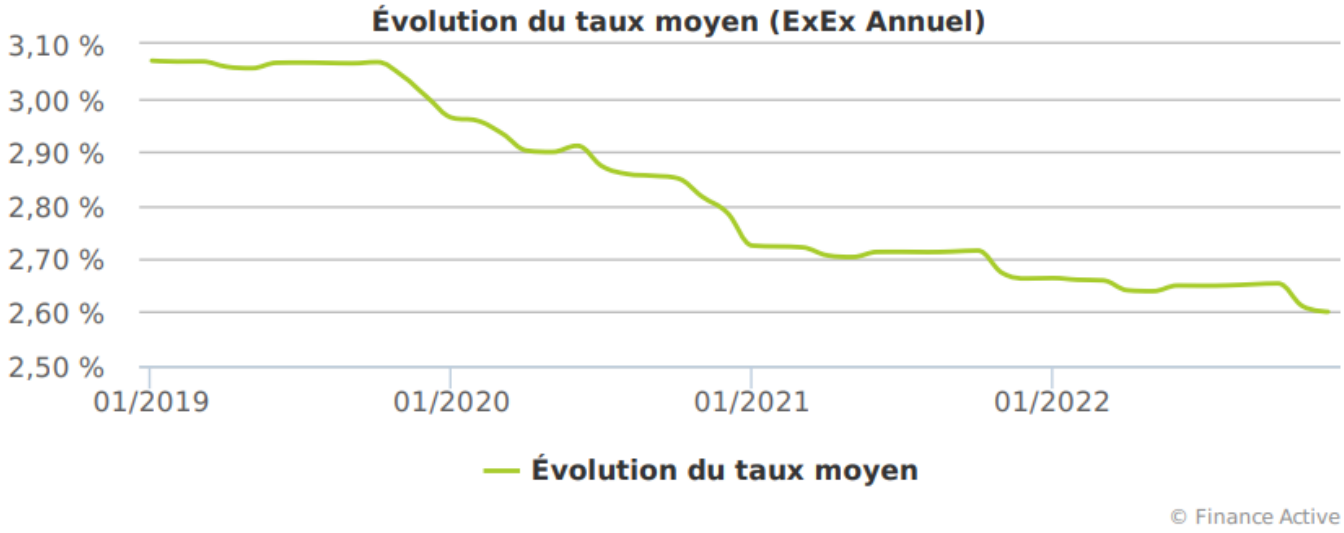

L'amélioration du taux moyen est liée à la réalisation des nouveaux financements de l'exercice 2020 qui profitent d'une indexation moins onéreuse que le stock de dette en cours.

1.2 Une annuité de la dette qui augmente

L'annuité de la dette payée en 2020 s'élève à environ 12,5M€, dont 9,3M€ en remboursement de capital et 3,2M€ en intérêts. Le montant total de l'annuité est donc en hausse de 760K€ environ. Cette augmentation est liée à des amortissements plus importants pour certains emprunt dont le profil d'amortissement est personnalisé. Les intérêts de la dette sont quant à eux en diminution de 160K€.

1.3 Une dette qui diminue

La ville a réalisé un volume global de 6 499 962 € d'emprunts nouveaux sur l'exercice 2020, le remboursement du capital est supérieur et représente 9 331 678 €. L'encours de la dette à la fin de l'exercice est donc en baisse de 2,83M€.

1.4 La sensibilité au risque de taux au 31/12/2020

Type	Encours	Variation N-1	% d'exposition	Taux moyen actuariel
Fixe	55 137 331 €	-10,5%	52,34%	3,60%
Variable	4 984 683 €	-9,4%	4,73%	2,07%
Livret A	42 540 682 €	12,7%	40,38%	1,57%
Barrière avec multiplicateur	2 689 568 €	-19,5%	2,55%	4,75%
Ensemble des risques	**105 352 264 €**	**-2,62%**	**100%**	**2,74%**

La répartition du risque de taux à sensiblement évoluée en 2020. Les parts fixes et variables de la dette ont continué de baisser au profit de l'indexation Livret A. En effet, la caisse des dépôts et consignations est restée le principal préteur de la ville, et les emprunts proposés par cet établissement sont fréquemment indexés en Livret A.

La part de la dette dont le taux dépend d'un seuil sur l'inflation a diminué du fait de l'amortissement annuel, et de la hausse de l'encours.

L'encours global est en baisse de plus de 2,6%.

2. Les opérations de l'exercice 2020

Au cours de l'exercice 2020, la ville a mobilisé pour près de **6,5M€ de dette nouvelle** :

Prêteur	Durée résiduelle	Taux	Montant initial
CDC	20 ans	Livret A + 0.60%	785 000 €
CDC	20 ans	Livret A + 0.60%	1 724 962 €
CDC	25 ans	Livret A + 1.11%	990 000 €
CE	20 ans	Livret A + 1.00%	3 000 000 €
Total			**6 499 962 €**

Les financements sont réalisés en majorité à la CDC et à la caisse d'épargne qui restent donc les principaux préteurs de la ville.

3. Les flux de l'exercice 2020

Evolution de l'encours sur 2019- 2020		Échéances comptabilisées sur 2020	
Encours au 31/12/2019	**108 183 879 €**	Échéances d'intérêts	**3 163 742 €**
		-ICNE N-1	1 177 119 €
		+ ICNE N	1 074 074 €
+ Mobilisations 2020	6 499 962 €	***= Total frais financiers de la dette***	3 060 697 €
- Amortissements 2020	9 331 578 €	**+ Amortissements**	9 331 578 €
= Encours au 31/12/2020	**105 352 264 €**	**= Total charges de la dette 2020**	**12 392 275 €**

La dette diminue en 2020, notamment du fait des suramortissements prévus sur certaines lignes de l'encours. L'annuité de la dette franchit le seuil de 12M€.

4. Rétrospective de l'évolution de l'encours

Entre 2000 et 2020, le montant de désendettement annuel moyen est 368 670 €. En 2020, l'encours de la dette diminue de plus de 2,8M€. Malgré la baisse de la population le désendettement par habitant est de 34€ en 2020.

	Pop. INSEE	Stock en €	Dette par habitant	Variation de la dette	Désendettement annuel moyen
1994	52 593	118 010 841 €	2 244		
1995	52 593	116 575 019 €	2 217		
1996	52 593	114 622 529 €	2 179		
1997	52 593	112 577 145 €	2 141		
1998	52 593	114 669 011 €	2 180		
1999	51 614	113 094 336 €	2 191		
2000	51 614	112 786 718 €	2 185	- 307 618	
2001	51 614	114 345 680 €	2 215	1 558 962	
2002	51 614	110 541 812 €	2 142	- 3 803 868	
2003	51 614	107 822 181 €	2 089	- 2 719 631	
2004	51 614	104 392 859 €	2 023	- 3 429 322	
2005	51 614	102 504 374 €	1 986	- 1 888 485	
2006	51 614	101 189 587 €	1 961	- 1 314 787	
2007	51 614	105 631 784 €	2 047	4 442 197	
2008	51 614	103 981 025 €	2 015	- 1 650 759	
2009	53 058	104 072 001 €	1 961	90 976	
2010	53 293	101 375 697 €	1 902	- 2 696 304	
2011	53 817	100 090 606 €	1 860	- 1 285 091	
2012	54 088	102 487 864 €	1 895	2 397 258	
2013	53 785	108 505 654 €	2 017	6 017 790	
2014	53 660	108 937 208 €	2 030	431 554	
2015	53 575	111 270 670 €	2 077	2 333 462	
2016	53 629	111 018 338 €	2 070	-252 332	
2017	53 737	109 936 623 €	2 045	- 1 081 715	
2018	53 853	109 930 272 €	2 042	- 6 351	
2019	53 807	108 183 879 €	2 010	- 1 746 393	
2020	53 318	105 352 264 €	1 976	- 2 831 615	

368 670 € de désendettement moyen sur la période 01/01/2000 au 31/12/2020. Représentant une baisse de 209 € par habitant sur cette période.

**La dette par habitant prend en compte ici uniquement les emprunts (source Finance Active et INSEE)*

5. Analyse comparée des ratios

Le ratio de dette par habitant de la ville en 2019 diminue de 35€ quand les données moyenne de la strate sont en baisse de 16€ seulement. L'évolution à la baisse est plus importante pour la ville.

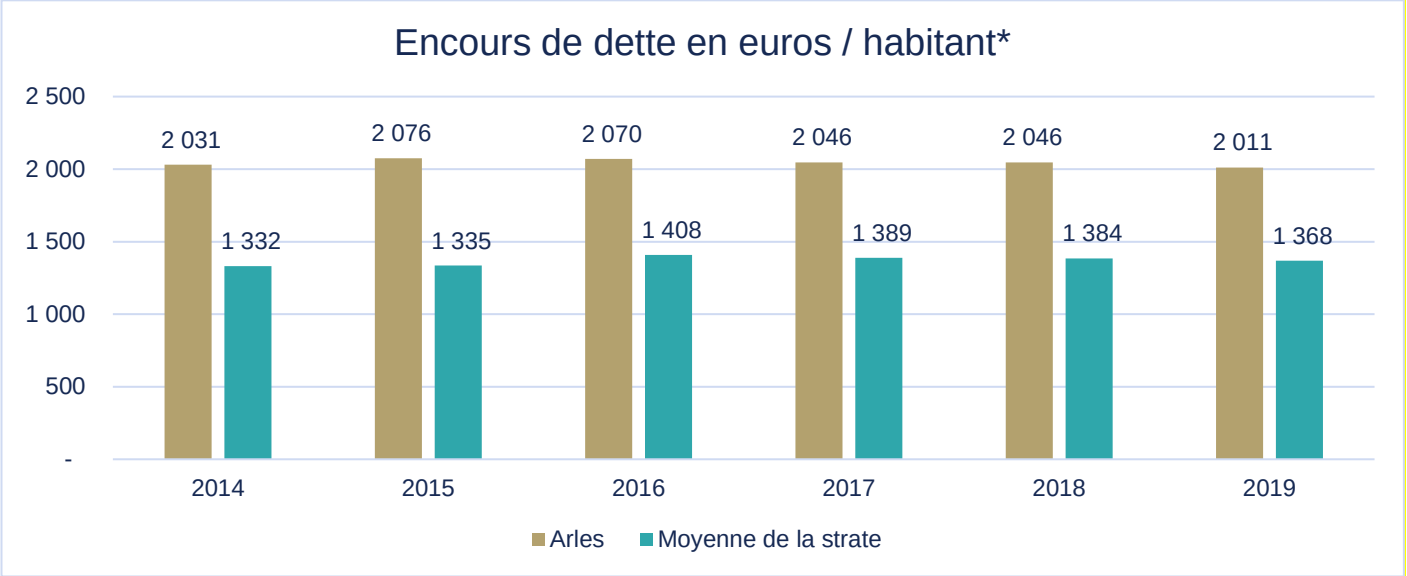

**La dette par habitant prend en compte ici le compte 16 dans sa totalité (source DGFIP)*

Au contraire, en 2019, l'annuité de la ville par habitant augmente de 12€ alors que la moyenne de la strate diminue de 14€.

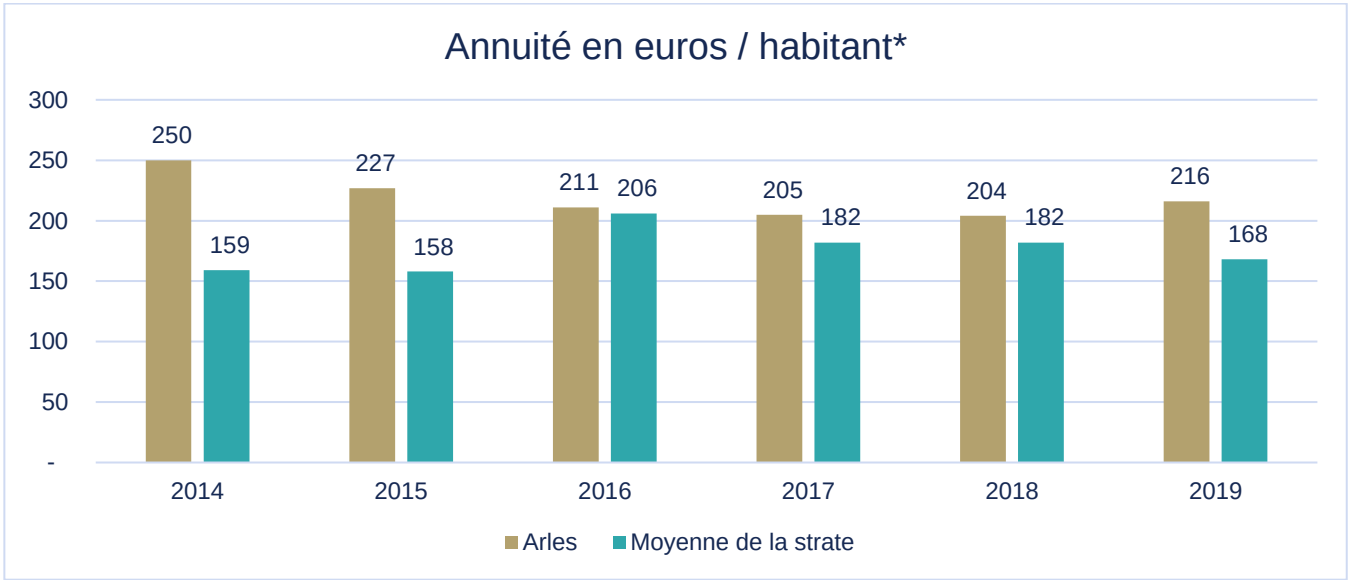

** source DGFIP*

6. Structure de l'encours

	31/12/2019	31/12/2020	Evolution sur un an
Capital restant dû (CRD)	108 183 879 €	105 352 264 €	-2 831 615 €
Durée résiduelle moyenne	12 ans et 10 mois	12 ans et 7 mois	-3 mois
Taux moyen global	2.96%	2.74%	- 0.22%
Dont taux moyen de la dette à taux fixe	3.63%	3.60%	- 0.03%
Dont taux moyen de la dette à taux variable (y compris Livret A)	1.86%	1.62%	-0.24%
Dont taux moyen de la dette structurée	4.75%	4.75%	-

Le cout moyen de la dette s'améliore de 22 points du fait de la mobilisation des nouveaux financements qui sont moins onéreux que la dette existante en cours de remboursement.

6.1 Répartition de l'encours par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD	Produits en vie (exercice)
ARKEA	8 471 482,47 €	8,04%	3
Caisse Allocations Familiales	62 987,60 €	0,06%	3
CAISSE D'EPARGNE	42 240 100,73 €	40,09%	14
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29 528 525,25 €	28,03%	37
CREDIT AGRICOLE	1 274 989,50 €	1,21%	3
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 253 598,72 €	1,19%	1
CREDIT MUTUEL	538 005,80 €	0,51%	1
DEXIA CL	1 008 928,60 €	0,96%	2
Rivage Investment	5 993 751,32 €	5,69%	1
SCI KARLES	4 118 266,65 €	3,91%	2
SFIL CAFFIL	8 347 933,66 €	7,92%	6
SOCIETE GENERALE	2 513 693,24 €	2,39%	4
	105 352 263,54 €	**100,00%**	**77**

La CDC et la caisse d'épargne renforcent leur présence dans l'encours de la ville. La part des autres établissements est en baisse (ils n'ont pas de nouveau flux dans l'encours de la ville).

6.2 Répartition de l'encours par type de taux

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (actuariel)
Fixe	55 137 331 €	52,34%	3,60%
Variable	4 984 683 €	4,73%	2,07%
Livret A	42 540 682 €	40,38%	1,57%
Barrière avec multiplicateur	2 689 568 €	2,55%	4,75%
Ensemble des risques	105 352 264 €	100,00%	2,74%

Les taux fixes restent les plus représentés dans la dette de la ville avec une proportion de plus de 52%. Cette proportion est tout de même en baisse car les nouveaux emprunts sont majoritairement réalisés en Livret A.

Le taux moyen de la dette fixe est en décalage par rapport aux conditions de marché, celui-ci provient notamment des financements réalisés les années antérieures où les taux étaient plus élevés. Le taux moyen de cette dette s'améliore un peu du fait du remboursement plus rapide des emprunts avec le taux le plus élevé.

La partie variable pure de la dette a également diminuée, aucun emprunt avec ce risque de taux n'ayant été réalisé. Ces mouvements s'expliquent par le fait que la CDC et la caisse d'épargne restent les principaux préteurs de la ville et que les propositions et réalisation font apparaitre une indexation Livret A. La part de Livret A continue donc d'augmenter dans l'encours de la ville.

Le produit indexé sur l'inflation voit son encours diminuer de l'amortissement annuel, il ne représente plus que 2,55% de la dette totale. Le risque pour la ville de payer un taux dégradé en 2021 est très limité au regard de l'évolution de l'inflation, qui même faible reste positive. Le coupon de 2020 a été payé au taux dégradé prévu au contrat (4,9221%).

6.3 Répartition de l'encours (Typologie Charte de Bonne Conduite)

La classification introduite par la Charte de Bonne Conduite dite « charte Gissler » fait apparaître pour la ville d'Arles, une dette majoritairement classique, positionnée sur taux fixe et taux variable (97,45%) :

Charte de bonne conduite : classification des risques

Indices sous-jacents		Structures	
1	INDICES ZONE EURO	A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

* : HORS CHARTE

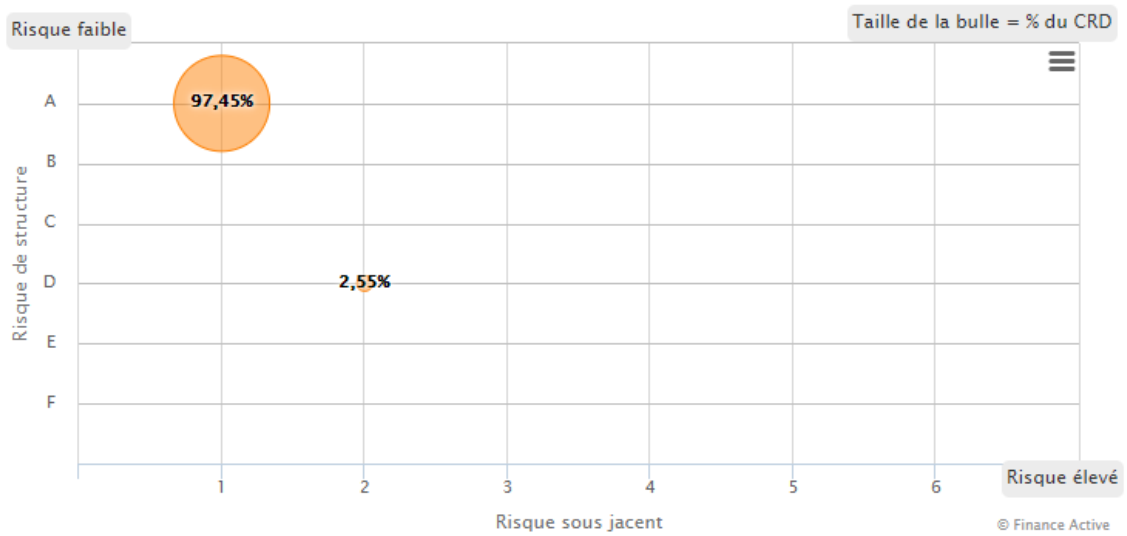

6.4 Détail de l'encours structuré

La part d'encours structuré s'établit désormais à 2,7M€ ; soit 2,55% de l'encours **:**

N°	Prêteur	CRD	Taux dans les conditions de marché du 14/12/2020	Index structuré			Risque de taux	CBC
				Année début	Année fin	Formule		
457	SFIL CAFFIL	2 689 568 €	4,68%	2011	2027	4.68% si Inflation FR ≥ - 0,15% sinon 4.68% + 3 x (- 0.15% - Inflation FR)	Barrière avec multiplicateur	2D

Ce produit expose la ville à une inflation française négative. Après un pic à environ 2% mi 2018, l'inflation française est plus faible en 2020 avec un retour proche de 0,00%. Elle se situe à 0.20% en novembre (en glissement annuel) et les prévisions sont haussières. Par ailleurs, l'ajustement de la politique monétaire de la BCE devrait participer à soutenir l'inflation. Mais les données d'inflation quotidiennes utilisée dans le contrat font actuellement un passage en territoire négatif comme le montre le graphique.

Evolution et anticipation de l'inflation française hors tabac :

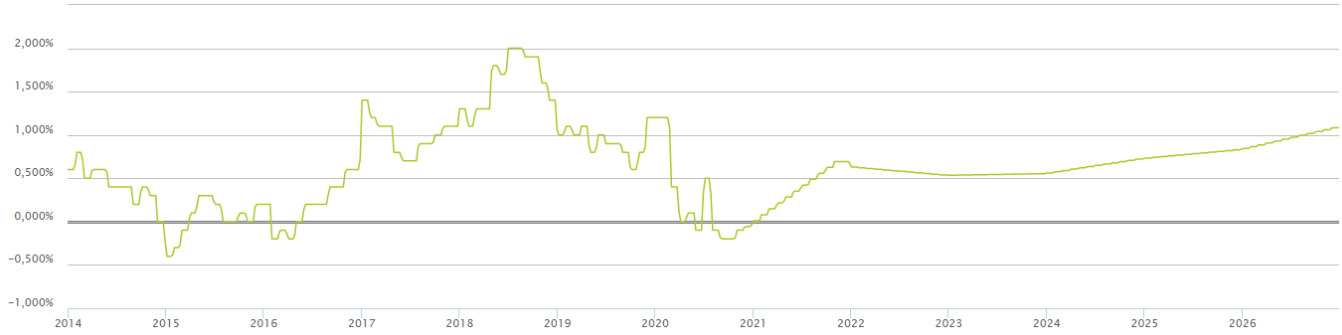

Le risque est contenu du fait de :

- L'encours de cet emprunt qui n'est pas important dans la dette
- Un effet de levier relativement faible (3) en cas de franchissement du seuil à la baisse

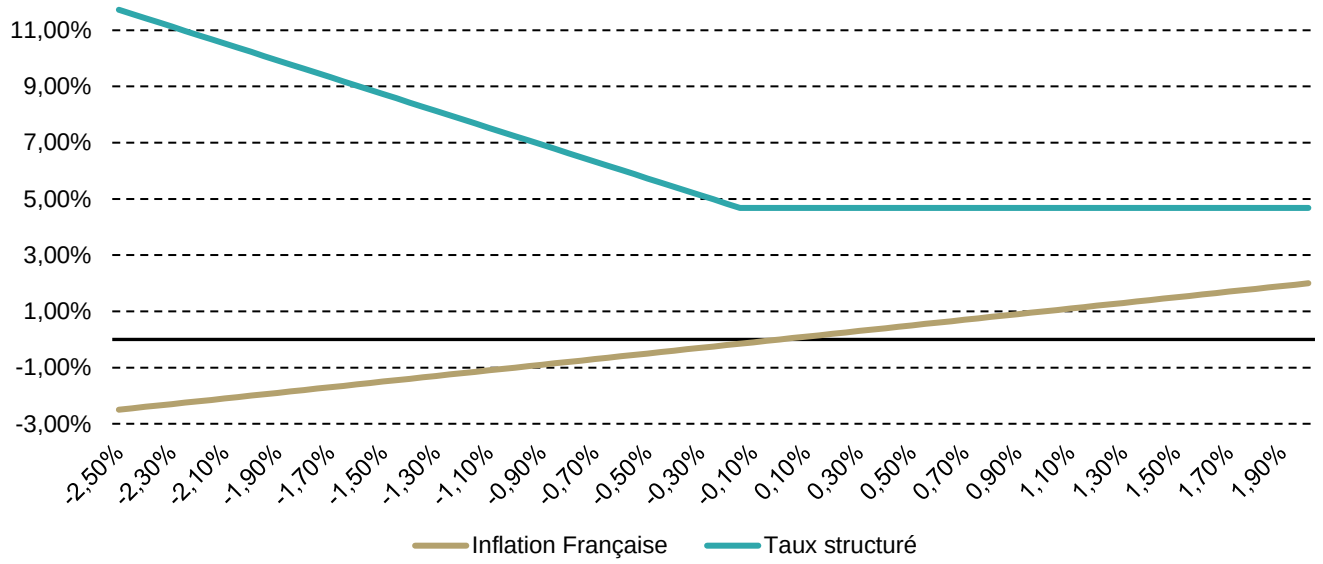

Vous trouverez ci-dessous un graphique récapitulant le taux payé en fonction des différents niveaux de l'inflation :

6.5 Evolution de l'encours existant par catégorie (en %)

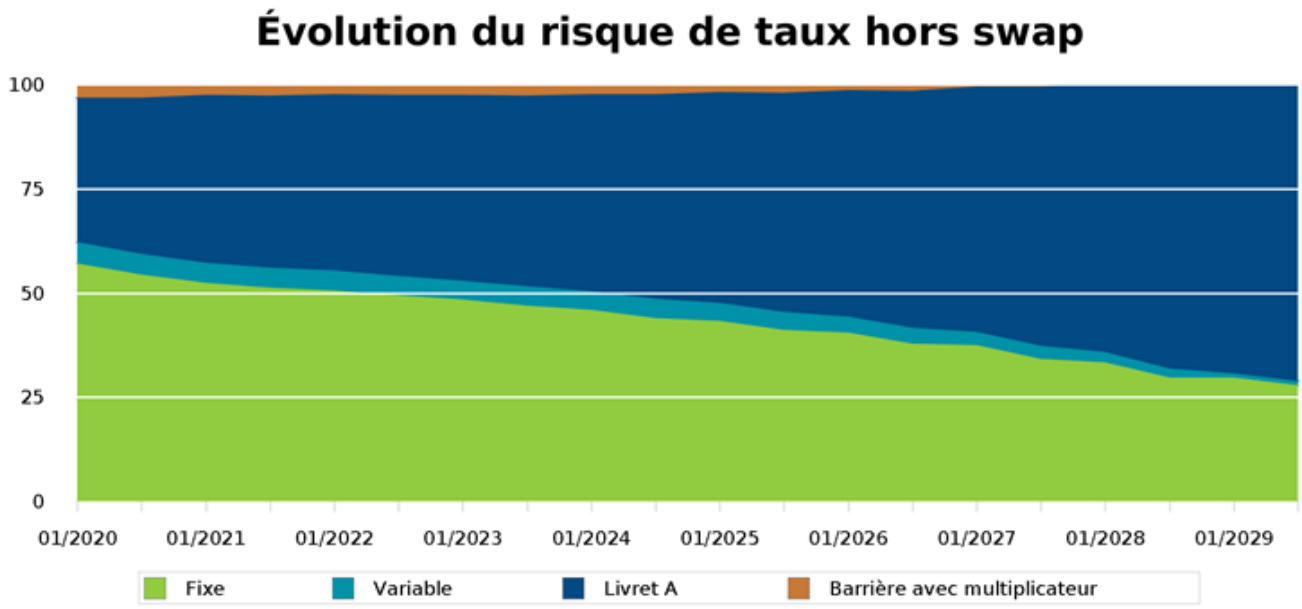

Les derniers emprunts réalisés en Livret A et sur une durée plus longue (20 à 25 ans) que la durée résiduelle de la dette (moins de 13 ans), font augmenter dans le temps la part de cette indexation. Le rééquilibrage avec plus de taux fixe est à envisager si les banques le proposent à la ville.

7. Les échéances 2020

7.1 Les niveaux de taux anticipés pour 2020 dans les conditions de marché du 16/12/2020

7.1.1 Taux sur livrets CDC

En 2017, le gouvernement a fixé le taux du Livret A à 0.75% jusqu'en janvier 2020. La réforme du mode de calcul est intervenue et entrera en vigueur à partir de février 2020.

Cette formule est la suivante :

$$TLA = max\left[\left(\frac{1}{2}\pi + \frac{1}{2}Eonia\right); 50pb\right]$$

Le taux du Livret A est la moyenne entre le niveau de l'inflation et le niveau de l'EONIA (moyennes des six derniers mois), il ne peut pas être inférieur à 0.50%.

Il faut aussi noter que le taux est arrondi au dixième de pourcent le plus proche au lieu du quart de pourcent dans l'ancienne formule. Le taux du livret A sera donc plus sensible aux variations du marché qu'avec la formule actuelle.

Ce nouveau mode de calcul a permis au Livret A de baisser de 25 points en février 2020. Par la suite il pourrait rester à ce niveau compte tenu des anticipations actuelles :

Anticipations du Livret A :

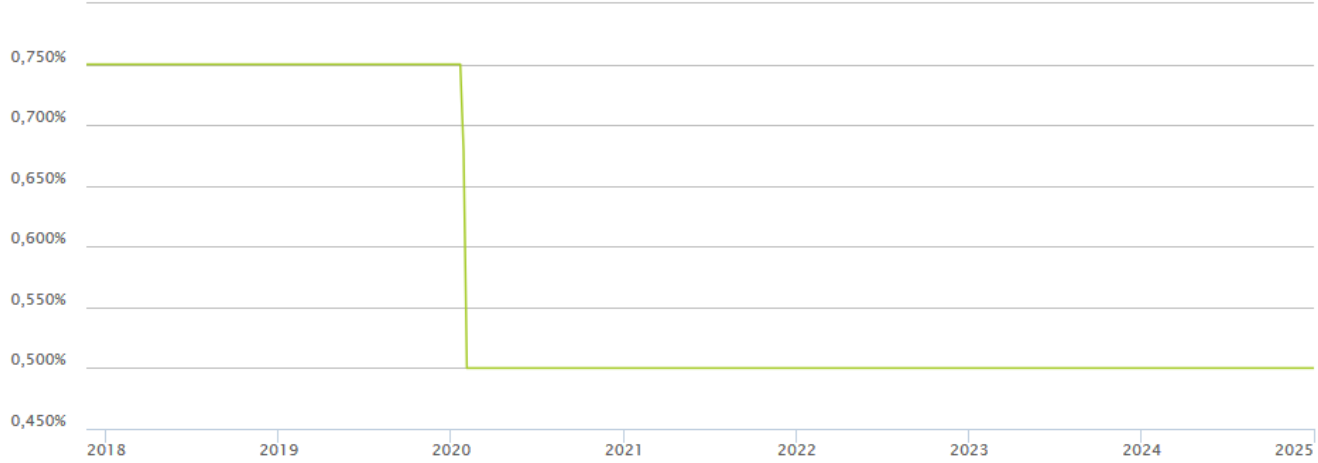

Le coût de la dette en Livret A (40% de la dette) devrait donc être stable sur le mandat 2020 – 2026.

7.1.2 Evolution et anticipation de l'Euribor 3 mois

Le coût de la liquidité à court terme, principalement déterminé par les taux d'intérêts directeurs de la Banque centrale européenne, a lui aussi connu quelques fluctuations bien que la BCE ait conservé le statu quo sur ce volet. En effet, l'Euribor 03M stabilisé autour de -0,40% pendant plusieurs mois avant le début de la crise sanitaire est remonté à un niveau supérieur à -0,20% au mois d'avril. Cette remontée momentanée des taux courts du marché monétaire peut s'expliquer en partie par l'absence d'abaissement des taux directeurs de la BCE qu'anticipaient les marchés, mais aussi par la forte demande de liquidité à court terme captée par le secteur privé (avances de trésorerie, décalage d'échéances, prêts garantis par l'Etat), ou encore par un climat d'incertitude incitant les banques à une plus grande prudence.

Ces tensions se sont toutefois résorbées dès l'été au cours duquel les Euribor ont rapidement retrouvé leurs niveaux d'avant crise, et ont même poursuivi leur baisse plus profondément en territoire négatif, atteignant de nouveaux plus bas historiques. A titre d'exemple, l'Euribor 3 mois est passé sous le seuil des -0,50%. Les anticipations de remontée des taux courts ne sont pas en reste puisque le passage anticipé des taux Euribor en territoire positif n'a jamais été aussi éloigné. Toujours pour l'Euribor 3 mois, le franchissement de ce seuil est attendu en fin d'année 2028 !

Historique et anticipations de marché, Euribor 03M et taux de swap 10 ans

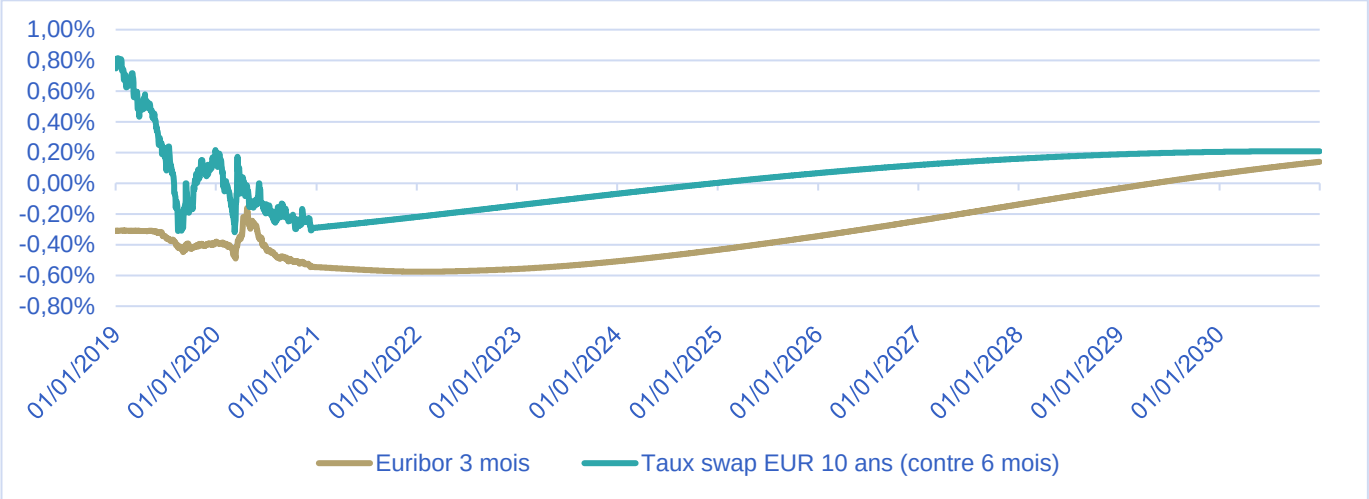

Sources : Finance Active

- **La partie variable (4,7% de la dette) continuera à bonifier le taux moyen. Mais la baisse des indexations n'impactera qu'un seul emprunt. En effet, les deux autres lignes indexées en euribor ont un index flooré à 0.00% et ne profitent plus de la baisse.**

7.1.3 Inflation française hors tabac

Si la croissance économique a fortement été impactée par la crise sanitaire mondiale, le ralentissement des échanges internationaux et de la demande mondiale ont également pesé sur la dynamique des prix en Zone Euro. En effet, malgré les politiques monétaires menées par la BCE et la FED visant à injecter massivement des liquidités pour soutenir l'inflation avec un objectif à 2%, celle-ci n'est à ce jour pas au rendez-vous. Depuis le début de la crise, l'inflation n'a pas cessé de chuter, jusqu'à atteindre le niveau de -0,20% au mois d'août en rythme annuel pour la Zone Euro. Cette forte diminution trouve sa principale explication dans l'effondrement des prix de l'énergie, principaux déterminants de l'évolution des prix en Europe. Aux Etats-Unis, la même tendance est observée jusqu'au mois de juillet avec une forte baisse de l'inflation depuis le début de l'année. Celle-ci a toutefois connu un rebond au mois d'août en atteignant les 1,3% en rythme annuel.

Dans ses dernières prévisions en date du mois de septembre, la BCE anticipait une inflation à un niveau de 0,3% pour l'année 2020, et un rebond de celle-ci à 1,00% en 2021. Comme pour la croissance, les dernières projections en date pour l'année 2021 sont plus optimistes que les précédentes qui anticipaient un niveau d'inflation de 0,8% seulement.

Voici les montants en jeu pour l'emprunt indexé sur l'inflation :

Sensibilité des échéances payées en 2021 aux variations de l'inflation française					
Inflation FR	-0,15%	-0,20%	-0,25%	-0,30%	-0,35%
Taux payé	4,68%	4,83%	4,98%	5,13%	5,28%
Intérêts 2020 (€)	**127 620 €**	**129 906 €**	**133 940 €**	**137 975 €**	**142 009 €**

Même avec une inflation française fortement négative, l'écart d'intérêt reste faible entre le taux fixe prévisionnel (4.68%) et un taux dégradé simulé.

7.2 L'évolution globale des échéances

Sur la base des valeurs anticipées *(forwards)* appliquées à nos encours indexés, les échéances pour l'exercice 2020 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

	Échéances constatées et prévisionnelles		
	2020	2021	Evolution sur un an
Amortissements	9 331 578 €	9 694 105 €	+3,88%
Intérêts	3 163 742 €	2 846 756 €	-10,02%
ICNE N	1 074 074 €	949 873 €	-11,56%
ICNE N-1	-1 177 119 €	-1 074 074 €	-8,75%
Charge budgétaire	**12 392 275 €**	**12 416 660**	**+0,20%**

L'annuité de la dette serait de nouveau en hausse du fait de l'augmentation de l'amortissement. Les frais financiers sont eux en diminution du fait du désendettement (hors impact des nouveaux financement 2021).

8. Evolution anticipée de la dette

Les simulations d'emprunt pour 2021 à 2024 sont les suivantes (hypothèse d'un remboursement sur 20 ans indexé en Livret A + 1,00%) :

- 6.25M€ en 2021
- 6.00M€ en 2022
- 6.00M€ en 2023
- 6,00M€ en 2024

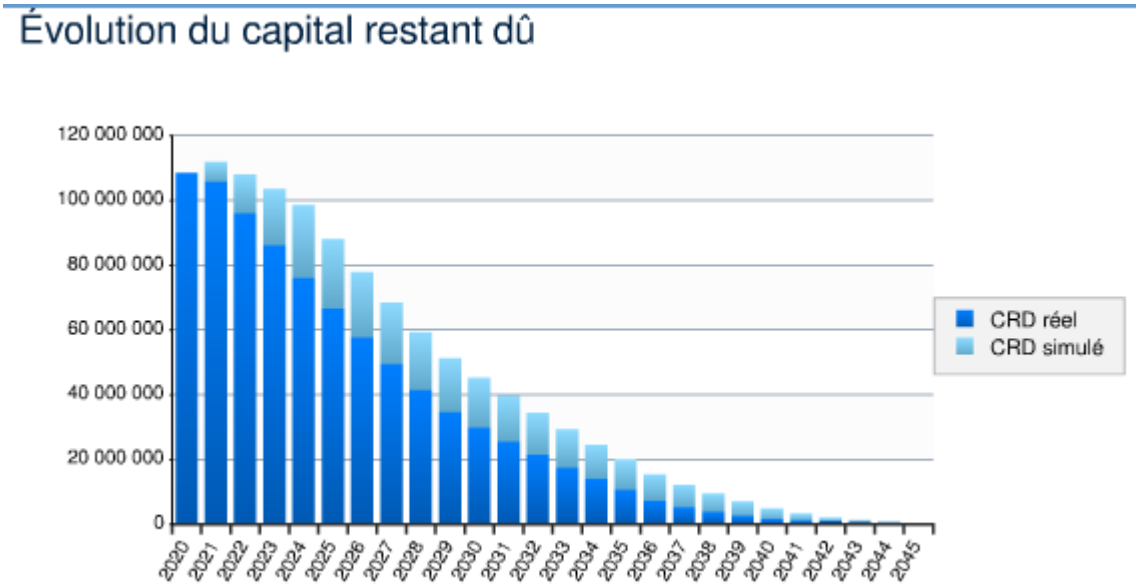

Même avec un désendettement (un remboursement plus rapide que les nouvelles réalisations), l'annuité de la dette reste orientée à la hausse.

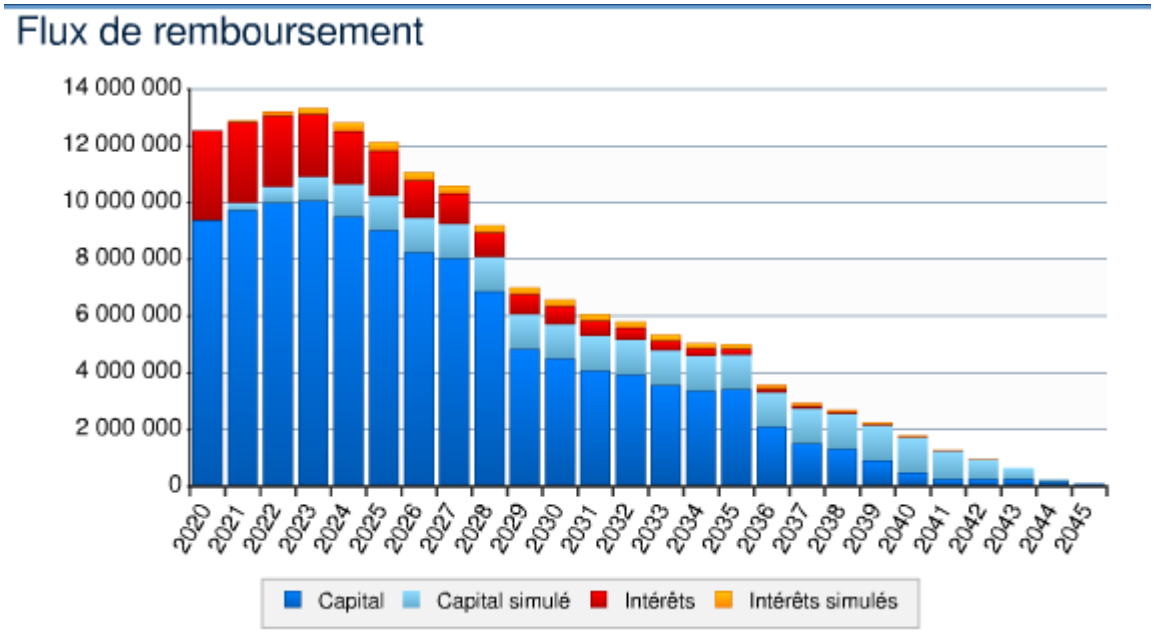

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Emprunts nouveaux	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2020	108 183 879,13 €	6 499 962,00 €	9 331 577,59 €	3 163 741,52 €	12 495 319,11 €	105 352 263,54 €
2021	111 602 263,54 €	6 250 000,00 €	9 928 479,83 €	2 917 121,32 €	12 845 601,16 €	101 673 783,71 €
2022	107 673 783,71 €	6 000 000,00 €	10 496 029,70 €	2 670 124,19 €	13 166 153,88 €	97 177 754,01 €
2023	103 177 754,01 €	6 000 000,00 €	10 862 062,67 €	2 439 786,69 €	13 301 849,37 €	92 315 691,34 €
2024	98 315 691,34 €	6 000 000,00 €	10 588 831,91 €	2 199 698,84 €	12 788 530,77 €	87 726 859,43 €
2025	87 726 859,43 €		10 185 274,90 €	1 911 974,70 €	12 097 249,61 €	77 541 584,53 €
2026	77 541 584,53 €		9 407 424,46 €	1 623 530,92 €	11 030 955,39 €	68 134 160,07 €
2027	68 134 160,07 €		9 195 251,86 €	1 358 242,61 €	10 553 494,48 €	58 938 908,21 €
2028	58 938 908,21 €		8 027 348,16 €	1 124 101,39 €	9 151 449,55 €	50 911 560,05 €
2029	50 911 560,05 €		6 004 927,59 €	966 117,29 €	6 971 044,89 €	44 906 632,46 €
2030	44 906 632,46 €		5 663 492,86 €	883 711,00 €	6 547 203,85 €	39 243 139,60 €
2031	39 243 139,60 €		5 245 041,91 €	782 607,12 €	6 027 649,04 €	33 998 097,69 €
2032	33 998 097,69 €		5 103 567,21 €	664 616,85 €	5 768 184,07 €	28 894 530,48 €
2033	28 894 530,48 €		4 727 485,26 €	569 140,88 €	5 296 626,14 €	24 167 045,22 €
2034	24 167 045,22 €		4 536 671,93 €	468 913,36 €	5 005 585,28 €	19 630 373,29 €
2035	19 630 373,29 €		4 582 957,66 €	384 131,64 €	4 967 089,30 €	15 047 415,63 €
2036	15 047 415,63 €		3 254 333,77 €	283 883,21 €	3 538 216,97 €	11 793 081,86 €
2037	11 793 081,86 €		2 676 634,61 €	220 964,20 €	2 897 598,81 €	9 116 447,25 €
2038	9 116 447,25 €		2 482 455,28 €	169 404,20 €	2 651 859,48 €	6 633 991,97 €
2039	6 633 991,97 €		2 077 325,71 €	121 763,25 €	2 199 088,96 €	4 556 666,26 €
2040	4 556 666,26 €		1 658 592,33 €	82 615,60 €	1 741 207,93 €	2 898 073,93 €
2041	2 898 073,93 €		1 187 098,48 €	51 670,31 €	1 238 768,79 €	1 710 975,45 €
2042	1 710 975,45 €		886 714,03 €	29 644,40 €	916 358,42 €	824 261,42 €
2043	824 261,42 €		589 507,48 €	13 137,55 €	602 645,03 €	234 753,94 €
2044	234 753,94 €		187 104,72 €	3 510,01 €	190 614,73 €	47 649,22 €
2045	47 649,22 €		47 649,22 €	957,75 €	48 606,97 €	0,00 €
Total			**138 933 841,13 €**	**25 105 110,80 €**	**164 038 951,98 €**	

Annexe : le budget des bassins de la madeleine

A noter que seule la dette du budget annexe des bassins de la madeleine est abordée. En effet, pour la dette des budgets annexes du théâtre, ou du stationnement hors voirie ; il s'agit de financements en interne entre les budgets qui sont donc déjà inclus dans le budget principal.
Il n'y a eu aucun recours à l'emprunt pour ce budget en 2020.

Eléments de synthèse	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Variation
La **dette globale est de :**	943 731,35 €	969 920,65 €	↓
Son taux moyen s'élève à :	1,80%	2,06%	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	16 ans et 2 mois	17 ans et 2 mois	↓

Du fait de l'amortissement, l'encours de la dette est en légère baisse ; et la durée baisse d'une année.

La dette est composée de deux emprunts répartis auprès des deux principaux préteurs de la ville et elle est intégralement indexées en Livret A :

Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle (en année)	Taux
CDC	543 731,35 €	15 ans	Livret A + 1.50%
CE	400 000 €	17,87 ans	Livret A + 1.00%
Total	**943 731, 35€**	**16 ans et 2 mois**	**-**

Comme pour le budget principal, les indexations ont bénéficié en 2020 de la baisse du Livret A :

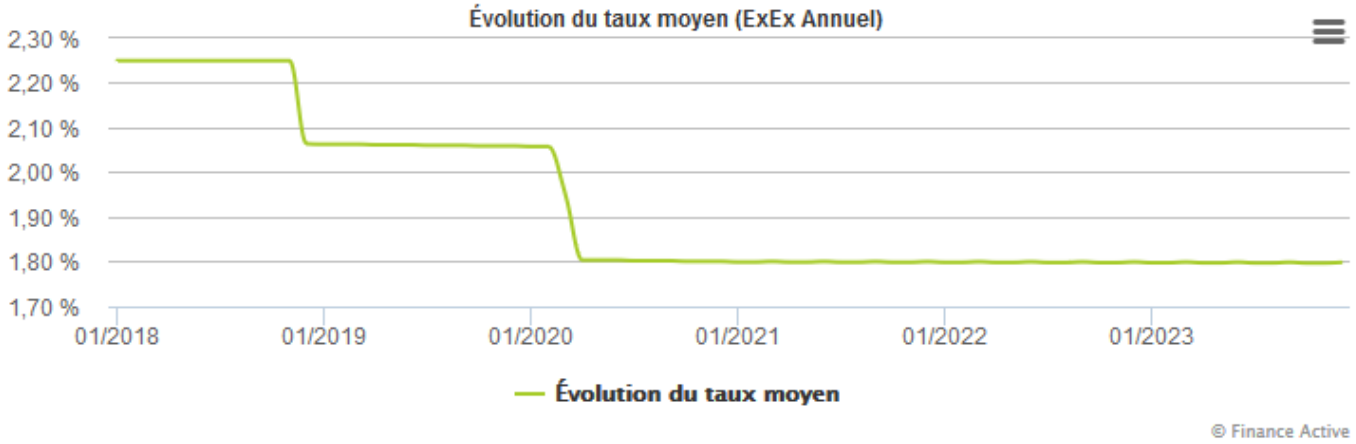

Ville d'ARLES

Direction des Finances

RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DU PERSONNEL DE LA VILLE D'ARLES

La délibération du 19 décembre 2001 relative à l'aménagement et à la réduction du temps de travail (RTT) a précisé que les dispositions applicables au personnel communal seraient effectives le 1er janvier 2002, soit avant la signature de l'accord-cadre du 23 janvier. Quant à l'accord-cadre, il est venu préciser que le décompte du temps de travail serait effectué sur la base d'une durée hebdomadaire de 35 heures et d'une durée annuelle de 1 607 heures.

Pour l'ensemble des budgets de la ville d'Arles, la durée effective du travail est donc fixée à 1607 heures par an conformément aux délibérations :

- 2003-132 du conseil municipal votée le 24 avril 2003
- 2004-854 du conseil municipal votée le 22 décembre 2004

SOMMAIRE

1 – STRUCTURE DES EFFECTIFS 3
2 – ABSENTEISME 5
3 – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE 5
4 – TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP 6
5 – FORMATION 6
6 – REMUNERATION DES AGENTS 6
7 – AVANTAGES EN NATURE 8

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

1 – STRUCTURE DES EFFECTIFS (AU 31 DECEMBRE 2019)

Effectifs COMMUNES D'ARLES :

Agents en position d'activité (tous statuts)	**1109**
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	1000
Contractuels occupant un emploi permanent	43
dont agents remplaçants	*33*
Agents n'occupant pas un emploi permanent	66

Effectifs budget des **POMPES FUNEBRES**

Agents en position d'activité (tous statuts)	**14**
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	13
Contractuels occupant un emploi permanent	1
dont agents remplaçants	*1*
Agents n'occupant pas un emploi permanent	0

Effectifs budget de la **REGIE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL**

Agents en position d'activité (tous statuts)	**2**
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	2
Contractuels occupant un emploi permanent	0
dont agents remplaçants	*0*
Agents n'occupant pas un emploi permanent	0

Effectifs budget du **STATIONNEMENT PAYANT HORS VOIRIE**

Agents en position d'activité (tous statuts)	**6**
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	4
Contractuels occupant un emploi permanent	2
dont agents remplaçants	*2*
Agents n'occupant pas un emploi permanent	0

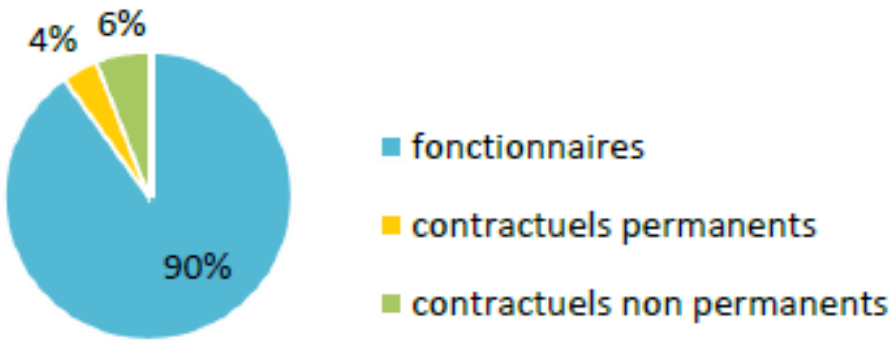

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Répartition par filière et par statut (au 31 décembre 2019)

Fonctionnaires

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	21%	15%	21%
Technique	60%	67%	60%
Culturelle	7%	4%	7%
Sportive	2%	7%	2%
Médico-sociale	5%	2%	5%
Police	1%		1%
Incendie			
Animation	4%	4%	4%
Total	**100%**	**100%**	**100%**

Répartition par classe d'âge et par statut (au 31 décembre 2019)

En moyenne, les agents de la collectivité ont 50 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	50,09
Contractuels permanents	41,20
Ensemble des permanents	**49,70**

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	39,70

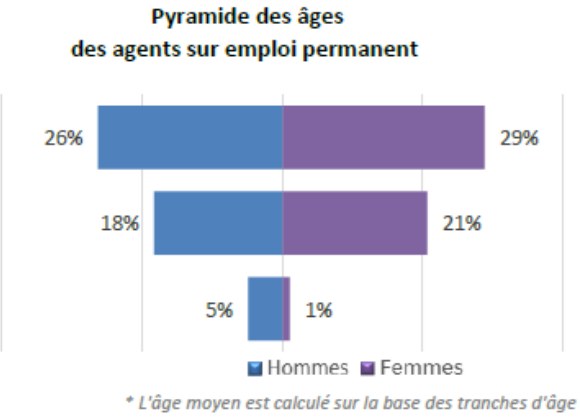

** L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge*

Part du temps de travail par statut (au 31 décembre 2019)

Répartition des agents à temps complet ou non complet

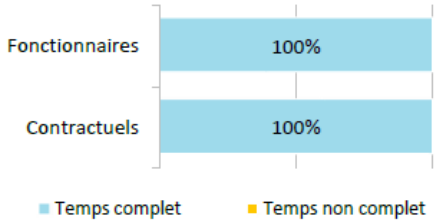

Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

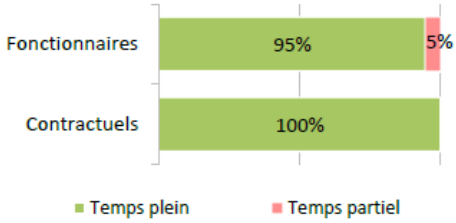

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
9% des femmes à temps partiel

2 – ABSENTEISME

En moyenne, 34,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par fonctionnaire

> **En moyenne, 17,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par agent contractuel permanent**

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » *(maladies ordinaires et accidents de travail)*	6,84%	4,72%	6,75%	3,42%
Taux d'absentéisme médical *(toutes absences pour motif médical)*	9,34%	4,72%	9,14%	3,42%
Taux d'absentéisme global *(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)*	9,92%	5,68%	9,74%	4,01%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences *Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*

3 – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Participation financière aux contrats et règlements de protection sociale complémentaire

	Santé
Nombre total de bénéficiaires	566
Montant total des participations (en €)	129 048 €
Ratio du montant par bénéficiaire	228 €

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

4 – TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap :

En 2019, la collectivité employait :	**134**	Travailleurs en situation de handicap (sur emplois permanents)
Les passations de marché avec des établissements de travail protégé comptent pour :	**0**	Unités déductibles
Le taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap s'élevait à :	**12,58%**	**Le taux légal est de 6%** (collectivités d'au moins 20 agents en ETP)

5 – FORMATION

(Hors formations prévention)

Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation	**410**
Nombre de jours de formation	1272
Dépenses de formation	
CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	244 316 €
CNFPT au delà de la cotisation obligatoire (formations payantes)	4 315 €
Autres organismes	42 165,00 €
Frais de déplacement à la charge de la collectivité	11 568,00 €
Coût total des actions de formation	**302 364,00 €**

6 – REMUNERATION DES AGENTS

Rémunération annuelle des fonctionnaires et des agents contractuels occupant un emploi permanent (présents en décembre 2019) – Budget COMMUNE D'ARLES

Fonctionnaires	Montant total des rémunérations annuelles brutes	Dont primes et indemnités au titre de l'article 111	Dont autres primes et indemnités	Dont NBI
	31 626 411 €	**1 757 830 €**	**4 309 135 €**	**657 543 €**

Contractuels sur emplois permanents	Montant total des rémunérations annuelles brutes	Dont primes et indemnités
	2 132 700 €	**230 702 €**

Montant des dépenses de fonctionnement de la collectivité constatées au compte administratif 2019 (opérations réelles hors opérations d'ordres)	**83 740 526,00 €**
Charges de personnel	**45 298 797 €**

Rémunération annuelle des fonctionnaires et des agents contractuels occupant un emploi permanent (présents en décembre 2019) –Budget des POMPES FUNEBRES

Fonctionnaires et agents contractuels occupant un emploi permanent	Montant total des rémunérations annuelles brutes	Dont primes et indemnités au titre de l'article 111	Dont autres primes et indemnités	Dont NBI
	497 050 €	**22 598 €**	**43 846 €**	**8 021 €**

Montant des dépenses de fonctionnement de la collectivité constatées au compte administratif 2018 (opérations réelles hors opérations d'ordres)	**1 191 213,00 €**
Charges de personnel	**653 996 €**

Rémunération annuelle des fonctionnaires et des agents contractuels occupant un emploi permanent (présents en décembre 2019) –Budget de la REGIE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

Fonctionnaires et agents contractuels occupant un emploi permanent	Montant total des rémunérations annuelles brutes	Dont primes et indemnités au titre de l'article 111	Dont autres primes et indemnités	Dont NBI
	53 437 €	**3 288 €**	**6 371 €**	**1 119 €**

Montant des dépenses de fonctionnement de la collectivité constatées au compte administratif 2018 (opérations réelles hors opérations d'ordres)	**247 007 €**
Charges de personnel	**75 364 €**

Rémunération annuelle des fonctionnaires et des agents contractuels occupant un emploi permanent (présents en décembre 2019) –Budget du STATIONNEMENT PAYANT HORS VOIRIE

Fonctionnaires et agents contractuels occupant un emploi permanent	Montant total des rémunérations annuelles brutes	Dont primes et indemnités au titre de l'article 111	Dont autres primes et indemnités	Dont NBI
	151 616 €	**8 423 €**	**18 763 €**	**2 209 €**

Montant des dépenses de fonctionnement de la collectivité constatées au compte administratif 2018 (opérations réelles hors opérations d'ordres)	**811 987 €**
Charges de personnel	**212 433 €**

Nombres d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2019 par filière

Filières	Nombre d'heures supplémentaires
Filière administrative	**2 955**
Filière technique	**39 819**
Filière culturelle	**330**
Filière sportive	**0**
Filière sociale	**129**
Filière police municipale	**2 785**
Filière animation	**708**
TOUTES FILIERES	**46 728**

7 – AVANTAGES EN NATURE

Les avantages en nature sont constitués par la fourniture par l'employeur à ses salariés de prestations (biens ou services) soit gratuitement, soit moyennant une participation du salarié inférieure à leur valeur réelle. L'arrêté du 10 décembre 2002 fixe un principe général de prise en compte des avantages en nature dans l'assiette des cotisations de sécurité sociale d'après leur valeur réelle. Toutefois, des évaluations forfaitaires sont prévues en cas de fourniture de :
- nourriture,
- de logement,
- véhicule,
- outils de communication (téléphone mobile, micro- ordinateur, accès internet etc).

Le calcul de la rémunération des ayants droits tient compte de cette obligation.

a) Nourriture

La collectivité sert des repas à certains personnels compte tenu des missions qui leur sont confiées et des contraintes en résultant par l'intermédiaire de l'EPARCA.

Les repas fournis aux personnels qui, de par leurs fonctions et missions, sont amenés par nécessité de service à prendre leur repas « *avec les personnes dont ils ont la charge éducative, sociale ou psychologie, dès lors que leur présence au moment des repas résulte d'une obligation professionnelle …* » ne sont pas considérés comme des avantages en nature ; ils ne sont donc pas valorisés sur les salaires. Il en est ainsi pour les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et les animateurs intervenant lors de la pause déjeuner en périscolaire ou extra-scolaire.

Les agents titulaires ou contractuels en charge de l'entretien des écoles, les agents titulaires ou contractuels assurant les services de restauration dans les écoles peuvent bénéficier gratuitement d'un repas fourni par la collectivité sur leur lieu d'activité. Les bénéficiaires et le nombre de repas sont comptabilisés mensuellement ; cet avantage en nature figure sur la fiche de paie des agents.

b) Véhicules

Les agents occupant des emplois fonctionnels peuvent bénéficier d'avantages en nature dans les conditions prévues par la loi (art. 21 loi n°90-1067 du 28 nov. 1990).

Ainsi sont concernés par l'attribution de véhicules de fonction : le Directeur Général des Services et le Directeur Général des Services Techniques.

Ces emplois comportent en effet des contraintes horaires accrues du fait de la nécessité d'une disponibilité permanente en vue de la gestion des imprévus ou événements impliquant la sûreté, la sécurité ou la

responsabilité, nécessitant également des horaires avec une amplitude élargie liées en outre à la nécessité constante de participer aux différentes instances de la Ville.

Un véhicule de fonction est attribué à chacun de ces emplois pour toute la durée de l'année civile selon les modalités suivantes :

. Usage professionnel pour l'exercice des missions inhérentes aux emplois fonctionnels

. Usage sur le trajet domicile-travail avec remisage à domicile

. Usage privé pendant les repos hebdomadaires, congés annuels et toute période d'absence du bureau

. Prise en charge par la collectivité des frais liés à l'utilisation du véhicule (entretien, réparations, carburant, assurance, stationnement etc…)

Ces dispositions sont valorisées sur les salaires selon une évaluation forfaitaire calculée sur la base du coût d'achat du véhicule ainsi que sa vétusté.

c) Autres dispositions

La fourniture de vêtements de travail : le remboursement de l'employeur ou la fourniture gratuite aux agents de vêtements qui répondent aux critères de vêtement de protection individuelle au sens de l'Article R.233-1 du Code du Travail ou à des vêtements de coupe et de couleur fixées par la Collectivité, spécifiques à une profession et qui répondent à un objectif de salubrité, ne relèvent pas des avantages en nature.

Outils issus des nouvelles technologies de l'information et de la communication : ce sont essentiellement les biens tels qu'ordinateurs, progiciels, logiciels, modem d'accès à un télécopieur, à l'ordinateur de l'entreprise ou à Internet, téléphones mobiles… A ce jour une flotte de téléphones mobiles existe et mise à la disposition d'élus et certains agents municipaux. Leur utilisation est strictement liée aux nécessités de service. Dans ce cas, l'avantage en nature peut être négligé dès lors que les outils mis à disposition par la Ville sont destinés à un usage professionnel ou que leur utilisation découle d'obligations et de sujétions professionnelles comme par exemple la possibilité d'être joint par téléphone à tout moment.